



Délibération
du Comité de l'Eau et de la Biodiversité
de la Martinique
N° 2022-08

Le Président

Assemblée Plénière du 4 octobre 2022

Désignation d'un membre du bureau du CEB

L'An deux mille vingt-deux et le mardi quatre octobre à neuf heures s'est tenue en salle Emile MAURICE à l'Hôtel de l'Assemblée de Fort-de-France, l'assemblée plénière du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique.

Membres présents :

- M. Olivier MARIE-REINE, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Lydia BEAULIEU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Eugène LARCHER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Christian PALIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Roland CATIMEL, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Yasmina ELISABETH, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Joseph BLEZES, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifiée,
- M. Philippe QUEMART, représentant le DEAL,
- Mme Magali JULIEN, représentant le directeur de l'ARS,
- Mme Aude BRADOR, représentant le directeur général de l'OFB,
- Mme Marie-Michelle MOREAU, représentant la Directrice du CELRL.

Membres ayant donné pouvoir :

- M. Didier LAGUERRE, représentant des collectivités territoriales, à M. MARIE-REINE,
- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales, à M. DE GRANDMAISON,
- M. Philippe EADIE, représentant la chambre de commerce et d'industrie à M. MONTEZUME,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée, à Mme TAILAME,

- M. le préfet à Mme DEPOORTER,
- M. le directeur de la Mer, à M. QUEMART,
- Mme la directrice de la DAAF, à Mme JULIEN,
- Mme la directrice de l'ONF, à Mme MOREAU.

Membres excusés :

- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Eric BELLERMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée.
- M. le délégué de l'IFREMER Antilles.

Membres absents :

- M. David DINAL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Daniel MARIE-SAINTE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Jean-Baptiste ROTSEN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GONIER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT, représentant des collectivités territoriales,
- M. André LESUEUR, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile AGOT, représentant de la pêche maritime,
- M. Maurice MONTÉZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- Mme Céline ROSE, représentant le CESECEM.

Assistait de droit :

Mme Michela ADIN, directrice de l'Office de l'Eau, ODE.

Assistaient :

Mme Danielle MARIE-LOUISE, CAP Nord ; M. Gerald BRINGTOWN, CAP Nord ; Mme Cecile CHABANEIX, CTM ; Mme Gaëlle HIÉLARD, ODE ; Mme Mélissa BOCALY, ODE ; M. Nicolas PNOCINI, ODE ; Mme Oméya DESMAZES, ODE ; Mme Cibdy ADELAIDE, ODE ; M. Christophe GROS, DEAL ; Mme Gwenn LAUDIJOIS, DEAL ; M. Jean-Michel POUTIER, DEAL.

Considérant la directive 2000/60/CE modifiée du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Considérant le décret n° 2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;

Considérant l'arrêté du 14 avril 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration de l'Etat aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du code de l'environnement ;

Considérant l'arrêté préfectoral n°R02-2020-10-14-001 portant composition du comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique modifié ;

Considérant la candidature unique de Mme Yasmina ELISABETH ;

Considérant le résultat des votes des membres votants présents et représentés ;

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité

D É C I D E

Article 1 : De nommer Mme Yasmina ELISABETH membre du bureau du CEB à l'unanimité.

Ainsi délibéré et adopté par l'assemblée plénière en sa séance du 4 octobre 2022.

**Le Président du
Comité de l'eau et de la biodiversité**

Olivier MARIE-REINE

